DEC193147DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullié aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace ;

Vu les statuts de l'association « BioValley France », association inscrite de droit local régie notamment par les articles 21 à 79 du Code civil local, maintenu en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation française du 1er juin 1924 ;

Vu la facture n°19-02-17 du 25 février 2019 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « BioValley France » au titre de l'année 2019 ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « BioValley France », au titre de l'année 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 décembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit